



Débat des orientations budgétaires 2016

Au niveau national, la reprise économique reste faible avec une croissance de 1,3% estimée par la Commission Européenne pour 2016.

En 2015, l'inflation moyenne était de 0% pour la France et de 0,1% pour la zone Euro. Pour lutter contre cette inflation trop basse, la Banque européenne a abaissé ses taux directeurs. Le taux central qui stagnait à 0,05% depuis septembre 2014 est porté à 0 % en mars 2016 ce qui allège le recours à l'emprunt.

Pour répondre aux critères du Pacte de Stabilité, la France s'est engagée pour 2017, à limiter son déficit public à 3% du PIB et de réduire sa dette à 60% du PIB. Le redressement des comptes publics s'appuie sur un plan de 50 milliards d'économie entre 2015 et 2017. En conséquence, les concours financiers aux collectivités territoriales diminueront encore de 3,3 milliards en 2016.

A cette baisse drastique, s'ajoute une augmentation de 30% du prélèvement du FPIC (1) . En contrepartie certaines mesures atténuent (modestement) ces dispositions. Elles sont destinées à soutenir l'investissement des communes :

- La base des impôts locaux directs est revalorisée de 1%,
- L'assiette du FCTVA (2) est élargie, à compter du 1^{er} janvier 2016, aux dépenses de fonctionnement concernant l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie,
- L'exonération du prélèvement de l'article 55 de la loi SRU pour les communes membres d'un EPCI dont la population a baissé de plus de 2%.

Au plan régional, on constate déjà un endettement préoccupant qui risque de s'aggraver pour faire face au fonctionnement des nouvelles structures. Il est effectivement peu probable que l'élargissement des régions soit, comme cela était annoncé, un facteur d'économie.

Les Départements sont confrontés à un accroissement des dépenses sociales. Ainsi nombre d'entre eux ont dû réduire leurs investissements et augmenter leurs recettes fiscales.

La CDAPP (3) comme toutes les collectivités subit une baisse de dotation qui n'est pas compensée par le faible dynamisme des recettes fiscales. Néanmoins le pacte financier conclu avec les communes membres n'est pas, à ce jour, remis en question.

La Commune de Gan recevra une Attribution de compensation de 245 263€ et une Dotation de Solidarité Communautaire de 101 000€.

Dans ce contexte difficile, les capacités financières de notre ville sont limitées, il est donc indispensable de bien cibler les actions à mener et de bien calibrer les moyens pour y parvenir.

- (1) Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
- (2) Fonds de compensation de la TVA
- (3) Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées

Budget 2016 - Orientations budgétaires pour GAN

Les maîtres mots pour l'élaboration du budget primitif sont :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en assurant un service public de qualité,
- Non augmentation de la fiscalité directe locale,
- Planification des investissements en fonction de la capacité financière de la commune.

Le **budget primitif** serait de **6,529 millions** d'euros dont 71% affectés à la section de fonctionnement et 29% à la section d'investissement. La commune investirait davantage cette année pour permettre la concrétisation de projets structurants comme la construction de la plaine des sports du Mercé.

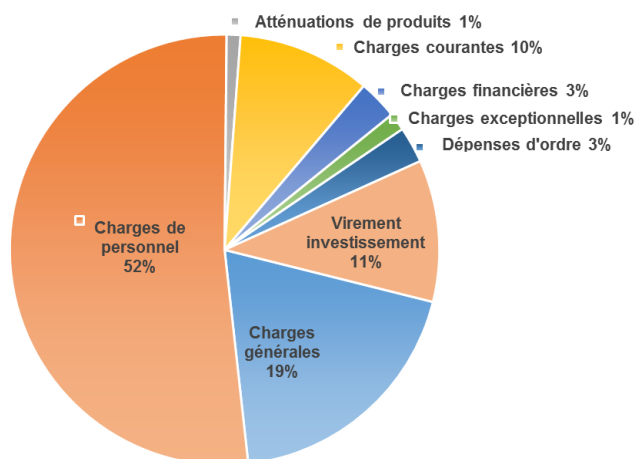
I) Dépenses de fonctionnement

La **section de fonctionnement** s'équilibrerait à hauteur de **4 639 351 euros**.

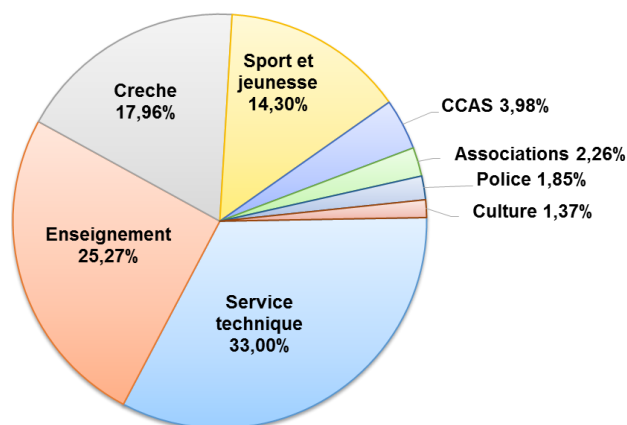
Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et n'augmenteraient que de 0.71 % par rapport au budget primitif 2015.

Il est à noter que plus de 55 % des dépenses seraient affectées à l'enfance-jeunesse-enseignement.

Dépenses par nature



Dépenses par fonction



Les charges à caractère général s'élèveraient à 897 750 €, soit une augmentation de 24 904€ (+2.85%).

Elles incluent :

- **des dépenses supplémentaires :**
 - **19 100 €** pour les activités et les transports de **sports vacances** (dépenses compensées par la subvention de 9 500 € versée précédemment et par la participation des familles estimée à 9 500 €),
 - **12 700 €** pour la réalisation de **l'Agenda d'Accessibilité Programmée**,
 - **6 500 €** supplémentaires sur le paiement des **frais sur les biens acquis par l'EPFL**,
 - **50 000 €** pour les **contrats d'entretien** des fossés, des espaces verts et du patrimoine arboricole. En effet, une étude comparative a été menée pour connaître les coûts de réalisation de ces travaux d'entretien en régie et par un prestataire. L'externalisation du service permet d'envisager une réduction des dépenses et de recentrer l'activité des agents municipaux sur des tâches valorisant leur savoir faire.

- **des diminutions de charges** telles:
 - **6 000 €** de baisse des frais **de carburant**, et **9 000 €** sur **l'entretien** des matériels (contrat d'entretien externalisés et baisse du prix du carburant),
 - **10 890 €** suite à la renégociation **des marchés de prestations de services**,
 - **20 000 €** suite à la renégociation **du marché d'assurances**,
 - **6 000 €** en raison de la baisse des frais de maintenance (comprenant notamment la régularisation de la participation au SDEPA),

Les charges de personnel demeurent le poste de dépenses structurellement le plus élevé du budget de fonctionnement de la ville. Néanmoins, selon les données publiées sur le portail de l'Etat au service des collectivités, ces dernières sont inférieures de 28 % par rapport à la moyenne par habitant de la strate démographique.

Ce chapitre budgétaire progresserait de **58 797 €** soit **+2.5%** par rapport au BP 2015 en raison :

- de l'augmentation de 1 742 € de la cotisation d'assurance du personnel,
- de l'accroissement des taux de cotisation retraite avec un surcoût de 23 000 €,
- de l'inscription de 15 000 € pour le personnel d'encadrement nécessaire à la reprise de l'activité sports vacances,
- du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) avec 14 177 € pour les avancements d'échelon et de grade,
- de 4 478 € pour la régularisation de situation de personnels contractuels et titulaires.
-

Nous sommes en attente de précisions sur la revalorisation indiciaire décidée par l'Etat.

Les charges de gestion courante (subventions, participations, indemnités versées aux élus) diminueraient de **9 957 €** soit **-2.09%** bien que :

- la participation de la commune au CCAS (111 000 €) augmente de 10 000 € pour financer un meilleur ajustement des contrats et des horaires effectués ainsi qu'un remboursement plus juste des frais de déplacement,

- la baisse de 9 900 € de subventions aux associations n'est qu'apparente car elle est principalement due au transfert de 9 500 € de la subvention à Sports Vacances vers des comptes adaptés à une gestion de cette activité par la commune.

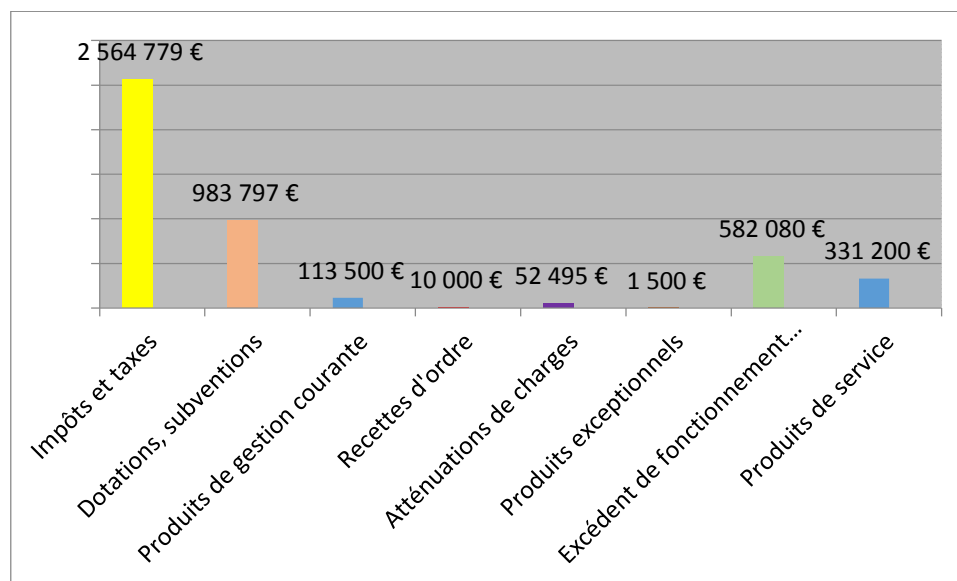
Les frais financiers diminuent de **13 500 €** soit - **12.24 %**. Les emprunts sont majoritairement à échéances constantes. Ainsi, le montant de chaque échéance est identique sur toute la durée des prêts. La part des intérêts, plus élevée au départ, diminue progressivement tandis que celle du capital remboursé augmente.

Les charges exceptionnelles permettent de « provisionner » pour faire face à des dépenses non certaines à ce jour. Ces dépenses ne seraient en progression que de **10 417€** malgré :

- l'inscription de 24 000 € pour participer au paiement des repas de la structure multi accueil Tom Pouce confectionnés par la cuisine centrale communautaire,
- la prévision budgétaire de 12 240 € pour la réalisation du document unique qui est seulement en cours de réflexion aujourd'hui.

Le **virement à la section d'investissement** de **493 971 €** serait en légère baisse, -6.6 %, par rapport à 2015. En effet, malgré la maîtrise des dépenses de fonctionnement, les recettes de fonctionnement ne progressent pas ou peu.

II) Recettes de fonctionnement



Par sécurité, les prévisions sont minimalistes. Les **recettes de fonctionnement** ne progresseraient que de **32 657 €** par rapport au BP 2015.

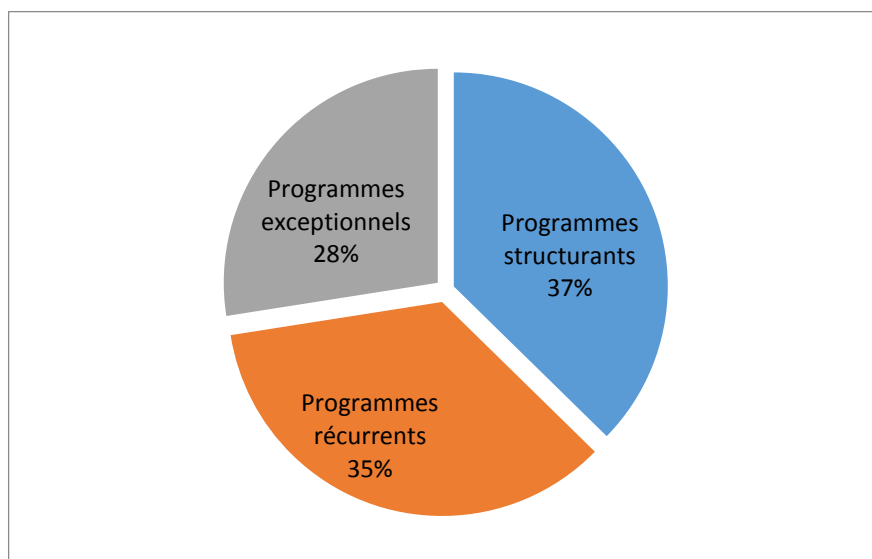
- Les **taux des impôts directs locaux** ne seront pas augmentés, seules les bases seront revalorisées de 1% en application des dispositions législatives.
- La **dotations globale de fonctionnement** serait en forte diminution (-15.58%). Ainsi, de 2014 à 2016, la commune perdrait près de 380 000 euros de recettes.

- La **participation de la CAF** régresserait de 50 000 € en raison de la baisse de fréquentation de l'ALSH en 2015 (-14,28%).
- Tenant compte du compte administratif 2015, les **recettes du restaurant scolaire** seraient majorées de 20 000 €. Le coût réel d'un repas est de 6,89 € dont 3,09 € de prix de revient de la cuisine communautaire et 3,80 € de gestion de l'office (surveillance et distribution des repas). Les familles participent actuellement à hauteur de 2.60 euros. Ce montant pourrait être revalorisé de 5 centimes sur décision de la CDAPP. 4.29 euros sont supportés par les contribuables locaux.

III) Dépenses d'investissement

La **section d'investissement** s'équilibrerait à **1 890 585 euros**.

Les dépenses d'investissement s'inscrivent dans une planification pluriannuelle. Les opérations d'équipement 2016 comprendront des projets structurants (travaux nouveaux et précédemment engagés en 2015), des programmes récurrents et des opérations exceptionnelles.



Pour les **projets structurants**, une enveloppe de **452 800 euros** serait allouée.

Dans ce cadre, est envisagé le lancement de la construction de la **plaine des sports du Mercé** suite à l'étude d'aménagement menée par l'Agence Publique de Gestion Locale. Les bâtiments à savoir les vestiaires, club house et tribunes devraient être achevés à la fin du 1^{er} semestre 2017. La construction d'un troisième terrain sera ensuite programmée pour répondre aux attentes des clubs sportifs gantois. A terme cette plaine des sports permettra d'accueillir les clubs de football et de rugby.

Entrée sud de Pau et située au croisement des vallées d'Aspe et d'Ossau, Gan est une étape incontournable sur les routes des Pyrénées. La création de la **voie verte** répond aux problématiques de développement durable ainsi qu'aux attentes de mobilité douce et a pour objectif de renforcer l'attractivité touristique. Cet axe, qui traversera la ville, permettra de relier la véloroute 81 et la route des cols. Les aménagements paysagers rattachables à l'opération auront pour but d'améliorer le cadre de vie des Gantois. La construction de la voie est envisagée par phase jusqu'en 2020. Le montant total de l'opération s'élève à 3 364 949 euros TTC et 80 % de subventions du montant des travaux HT ont été sollicités auprès de nos partenaires financiers (Union Européenne, Région, Département et Communauté d'Agglomération). Les

travaux seront réalisés en fonction de la capacité financière de la commune et ils débiteront après la notification des subventions.

Pour des raisons indépendantes de la volonté de la commune, la signature des actes d'acquisition des immeubles, sis 15 et 19 place de la mairie, par l'Établissement Public Foncier Local Béarn Pyrénées, a été retardée. L'étude d'aménagement des locaux n'a pu être menée qu'en fin d'année 2015. Cependant, **l'espace jeunes**, situé au cœur de la ville, étant une réelle attente, le bâtiment sera aménagé en 2016. Il offrira un cadre idéal pour l'accueil des jeunes de 12 à 17 ans. Malgré ce retard, les horaires d'ouverture de l'espace jeunes ont été élargis aux vacances scolaires, aux mercredis après-midis et, depuis le 11 mars dernier, aux vendredis soirs.

S'agissant des **programmes récurrents**, les crédits budgétaires prévus seraient de **426 800 euros**.

La commune poursuit la **politique d'entretien de son patrimoine**, pour **198 400 euros**, avec pour objectifs principaux :

- réfection de la couverture et mise en sécurité du centre technique. Cette mesure améliorera les conditions de travail des agents municipaux,
- remplacement des menuiseries de la gendarmerie dans un souci d'économie d'énergie et pour améliorer le confort.

La ville s'est engagée dans une programmation pluriannuelle de **renouvellement du matériel et d'acquisitions de nouveaux biens**. L'enveloppe allouée serait de **91 800 euros** pour :

- la dotation de 4 vidéoprojecteurs interactifs (3 à l'école P. Constant et 1 à l'école de Haut de Gan),
- l'acquisition de mobilier et jeux pour les cours de récréation,
- le maintien du niveau technique de l'informatique communal,
- l'achat d'une tondeuse mulching. Tout en fertilisant les terrains par la transformation des tontes, ce nouvel équipement permettra de diminuer le nombre de déplacements en direction de la déchetterie,
- le remplacement d'un camion plateau.

En ce qui concerne les **réseaux d'électrification**, les crédits budgétaires seraient de **55 000 euros** destinés :

- à la première tranche de remplacement de l'actuel éclairage public économe,
- à l'extension de réseaux.

Cette année, une enveloppe de **42 000 euros** serait prévue pour sécuriser et améliorer la **voirie communale**.

S'agissant de la **sécurité et de la protection civile**, la commune investirait à hauteur de **39 600 euros** notamment pour :

- la réalisation et la consolidation d'ouvrages afférents au Neez,
- les extensions et remises aux normes du réseau incendie,
- l'installation sur le site de l'île du Neez et du Centre Culturel et Sportif d'un système de vidéo protection. Les caméras auront un rôle dissuasif.

Les crédits affectés aux **opérations exceptionnelles** liées à des sinistres ou à des projets singuliers seraient de **333 300 euros**.

La commune poursuit le programme de **réparation des voies endommagées** par les intempéries de 2014. Cette année, **315 000 euros** seraient consacrés à cette opération pour achever le programme 2015 et

réhabiliter le chemin de Rébénacq. La dernière tranche est envisagée en 2017. Pour ces travaux, la commune a obtenu très peu de subventions.

Par ailleurs, la commune doit verser **18 300 euros** à l'établissement public foncier local Béarn Pyrénées, au titre d'une **avance de trésorerie liée à l'acquisition de l'immeuble**, 9 chemin de Lannegrand.

IV) Recettes d'investissement

Affectation du résultat 2015	272 080 €
Dotations, fonds divers et réserves	184 000 €
Subventions d'investissement	178 573 €
Produit de cession	74 500 €
Virement de la section de fonctionnement	493 631 €
Opérations d'ordre	126 058 €
Total des recettes	1 328 842 €

Il est à noter l'augmentation du montant du fonds de compensation de la TVA (+88 000 € par rapport au budget primitif 2015) en raison des opérations menées en 2015.

Seules les subventions notifiées sont inscrites. En fonction des réponses des partenaires financiers tout au long de l'année, le montant des recettes pourra évoluer.

Il est prévu de contracter un emprunt de 500 000 euros afin de financer l'investissement.

V) Etat de la dette au 31 décembre 2015

Le capital restant dû au 31 décembre 2015 est de 3 808 144 euros avec une capacité de désendettement de 7.1 années.

Les prêts contractés par la commune sont majoritairement à taux fixe. Seul le prêt contracté en 2011, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant de 300 000 euros, est à taux révisable en fonction de la variation du taux du Livret d'Épargne Populaire. La durée de ce prêt est de 15 ans. Pour la prochaine échéance connue, le taux est de 2.60%.

Dans l'hypothèse de la consolidation d'un emprunt de 500 000 euros, avec un excédent réel de fonctionnement identique à celui de 2015, la capacité de désendettement serait au 31 décembre 2016 de 7.5 années.

